INTER-ENVIRONNEMENT BRUXELLES - IEB
BRUSSELSE RAAD VOOR HET LEEFMILIEU - BRAL
ASSOCIATION QUARTIER LEOPOLD - AQL
ASSOCIATIONS RIVERAINS JOURDAN
ATELIER DE RECHERCHE ET D'ACTION URBAINES - ARAU
GROUPE D'ANIMATION QUARTIER EUROPEEN- GAQ

COMMUNIQUE DE PRESSE - COMMUNIQUE DE PRESSE - COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 13 mars 2009

Réaménagement de la rue de la Loi

Un projet raisonnable en matière de mobilité…
mais aucune garantie pour le logement dans le quartier européen

Un projet raisonnable en matière de mobilité

A l'occasion de la sortie du schéma directeur « Europe » voté par le gouvernement en avril 2008, les associations s'insurgeaient contre le volet « mobilité » de celui-ci. Le schéma prévoyait de garder la capacité existante de la rue de la Loi en matière de flux des véhicules automobiles et proposait d'enterrer le problème de la circulation automobile de transit sous tunnel sous le vocable poétique « tunneliser pour convivialiser » Certes mais les voitures finiraient bien par sortir dans les quartiers. Pour faire passer la pilule, la Région avait ajouté in extremis le concept « green wash » d' « éco quartier ». Il faut croire que le lauréat de la compétition l'a prise au mot puisqu'il propose une esquisse sans tunnels et avec un tram.

Les associations se réjouissent donc de l'analyse du lauréat du concours, le bureau de Christian de Portzamparc, qui propose de transformer la rue de la Loi en une artère urbaine qui rééquilibre l'usage de l'espace public pour tous les usagers.

La nouvelle rue de la Loi cadre avec les grandes orientations d'urbanisme et les impératifs environnementaux et de santé publique qui sont privilégiées dans toutes les villes européennes. En effet, les projets de tramification ou de réduction des autoroutes urbaines foisonnent depuis 10 ans et leurs effets sont loués de toutes parts, tant par les habitants que par les usagers et que par le monde économique. A titre d'exemple, le centre-ville de Strasbourg renaît depuis qu'on y a banni l'auto. Et plus personne ne critique les options urbanistiques courageuses limitant la pression automobile prises par Londres, Milan, Nantes, Paris, Fribourg… ou même Liège. Tous ces cas concrets sont autant de preuves que le fait de ramener les autoroutes à des dimensions urbaines n'est néfaste ni pour la vitesse moyenne des voitures, ni pour l'attractivité commerciale et encore moins pour la qualité de ville.

Une raison supplémentaire nous incite à soutenir le Gouvernement dans son choix de redessiner la rue de la Loi. Il s'agit de la cohérence avec les autres entrées de ville et le développement de Bruxelles. A l'heure où le débouché de l'autoroute E40 va vivre une saine cure d'amincissement au profit de logements, à l'heure où plus personne n'ose défendre le viaduc Hermann-Debroux et, surtout, à l'heure où l'on pose les bases du réseau RER, **il est salutaire de réduire les entrées de ville**. La réduction de la capacité automobile entrante fait évidemment partie des mesures d'accompagnement à mettre en œuvre avant la mise en exploitation du RER.

On le voit, les arguments favorables aux projets urbanistiques qui – enfin - dépassent l'horizon automobile abondent de toutes parts. Et il n'a pas encore été fait mention de la protection de l'environnement et de la qualité de l'air… Arguments qui n'ont pas besoin d'être développés pour enfoncer un clou supplémentaire dans le cercueil des autoroutes urbaines.

Dès l'annonce des options du lauréat, Touring, l'association de défense des automobilistes, a poussé des hauts cris. Son argumentation minimaliste tient en peu d'espace : réduire le flux automobile ne favoriserait que des intérêts locaux. Et pourtant, à l'analyse, il est évident que c'est Touring qui défend son intérêt particulier, alors qu'une diminution de la pression automobile oeuvrera tant à la qualité de l'air qu'à la circulation des transports publics ou qu'à la convivialité… Bref, **moins de voitures à Bruxelles c'est à 100% dans l'intérêt général ! Rappelons que les Bruxellois perdent en moyenne 15 mois d'espérance de vie du fait de la pollution atmosphérique.**[1]

De nouveaux bureaux ? A certaines conditions !

Le quartier européen a fait l'objet d'un récent schéma directeur. Ce schéma prévoit que les bureaux occupés par la commission européenne de manière disséminée dans l'ensemble du quartier européen se concentrent sur l'axe de la rue de la Loi. Mais le schéma directeur prévoit également explicitement que **les bureaux vidés par la commission doivent être reconvertis en logements abordables**.

Rien dans les déclarations du Ministre Président ne permet de confirmer que cette disposition sera bien appliquée et aucun outil réglementaire ne permet d'obtenir ce résultat. Au contraire, dès que le lauréat du concours aura précisé ses esquisses et qu'elles auront été approuvées par le gouvernement, on annonce un PPAS limité sur la zone du concours.

Les signataires du présent communiqué exigent que ce PPAS soit élargi à l'ensemble de la zone concernée par cette problématique et que ce PPAS grave dans le marbre les nouvelles affectations en logement des bureaux vidés par la commission. Sans cette garantie, le gouvernement ravalerait la parole donnée aux habitants lors de l'établissement du projet de schéma directeur. Pour ce qui concerne les immeubles dont la commission européenne est propriétaire et qui seront bientôt vide, les signataires en appelle à sa responsabilité. **La commission DOIT garantir la reconversion de ses propres bâtiments AVANT de les remettre sur le marché.**

[1] Etude SSTC sur la mobilité durable en Région bruxelloise de 2002.

De même, il serait particulièrement mal venu que les nouveaux bureaux justifient la construction de parkings supplémentaires. Il va de soi qu'avec la desserte en transports en commun dont bénéficie la zone, **la construction de parkings supplémentaires serait un non- sens**, à moins de remettre en question la promesse du gouvernement de faire du quartier européen un véritable éco-quartier !

Enfin, il est intolérable de constater l'obsolescence des immeubles de bureaux programmée par les promoteurs immobiliers, avec la caution de ses clients. Faire de l'axe de la rue de la Loi un quartier durable nécessite une réelle rupture avec ces pratiques. **Les nouveaux immeubles de bureau doivent être conçu pour 100 ans !** Et leur reconversion ultérieure en logement doit être pensée dès la conception. Comme le promet également le schéma directeur.

Conclusions :

- **les associations signataires demandent que l'approche sans tunnel et avec tram soit maintenue;**
- **les associations signataires demandent un moratoire sur la construction de parkings supplémentaires sur l'axe de la rue de la Loi ;**
- **les associations demandent que des outils soient mis en place dans la perspective de la récupération de logements accessibles aux revenus faibles et moyens, à la fois sur le plan réglementaire et sur le plan de la réversibilité en logements des nouveaux immeubles à construire (qui fait partie des recommandations de schéma directeur).**
- **Les associations demandent à la Commission Européenne d'adopter une attitude proactive dans l'aménagement du quartier européen : elle doit garantir la reconversion des immeubles qui lui appartient, et exiger que les nouveaux qui lui seront dédié soit construits pour durer un siècle, et non 20 ans…**

Contact :

IEB : Mathieu Sonck, 0478/203578
BRAL : Hilde Geens, 02/217.56.33
ARAU : Isabelle Pauthier, 0477 33 03 78